

Clause de cession „La cession de prétentions, de quelle nature que ce soit, y compris de la prétention à la rémunération et/ou à la commission, qui reviennent au courtier conformément à ce contrat, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de *E.ON Konzerngesellschaft*.“

• **Clause d'anticorruption**

„Les parties sont d'accord sur le fait que, dans le contexte de ce contrat, ni le courtier ni les gérants, managers, collaborateurs, agents, conseillers ou autres personnes tiers opérant pour lui n'ont le droit d'octroyer, proposer ou promettre directement ou indirectement des attributions à des tiers ou de demander, accepter ou se faire promettre d'attributions de tiers, dans la mesure où cela justifierait un enfreint à une loi de lutte contre la corruption en vigueur („Engagement d'anticorruption“). Le courtier informera *E.ON Konzerngesellschaft* immédiatement sur tout enfreint à cet engagement d'anticorruption. C'est un engagement courant du courtier. Le courtier

- a. respectera à tout moment et sans exception l'engagement d'anticorruption ;
- b. instruira et surveillera de manière appropriée ses gérant, managers, collaborateurs, agents, conseillers et autres personnes, qui opèrent pour lui, afin de garantir le bon respect de l'engagement d'anticorruption également par ces personnes ;
- c. montrera clairement pour les actes pour et au nom d'*E.ON Konzerngesellschaft*, qu'il respecte l'engagement d'anticorruption et les lois de lutte contre la corruption en vigueur.“

„Le courtier explique en outre que ni lui ni les gérants, managers, collaborateurs, agents, conseillers ou autres personnes tiers opérant pour lui ne sont en relations d'affaires permanentes ou en autre relation étroite, en particulier de nature personnelle, avec des agents publics, fonctionnaires ou collaborateurs des administrations et des gouvernements dans les pays, dans lesquels le courtier doit opérer conformément à ce contrat.“ [En cas d'un contrat selon le chiffre 3.2.5. de la directive du groupe, ce paragraphe doit être éventuellement supprimé.]

□ **Clause d'audit** „Si l'objet de ce contrat devait à un moment quelconque être soumis à un examen administratif ou d'une procédure d'enquête (y compris, mais pas limité à des examens ou à des enquêtes fiscales, pénales ou relatifs à la loi sur les infractions), le courtier mettra à la demande d'*E.ON Konzerngesellschaft* immédiatement à la disposition d'une personne devant être nommée par *E.ON Konzerngesellschaft*, qui est tenue de garder le secret du point de vue professionnel/civil, toutes les informations importantes pour la procédure ou l'examen et donnera en particulier accès à tous les documents et à toutes les notes, qui peuvent avoir de l'importance pour *E.ON Konzerngesellschaft* dans le contexte des enquêtes ou de l'examen. Dans la mesure où l'accomplissement de cet engagement n'est pas possible pour le courtier dans des cas individuels justifiés, il désignera une personne, qui pourra fournir (d'autres) des renseignements.

La personne désignée par *E.ON Konzerngesellschaft* a le droit de présenter toutes les informations et notes ainsi que tous les documents à *E.ON Konzerngesellschaft*, qui peuvent avoir de l'importance au seul gré de la personne désignée ou de *E.ON Konzerngesellschaft* pour les examens ou dans le cadre de la procédure d'enquête.“

- **Clause fiscale**

Si l'objet de ce contrat devait être soumis à n'importe quel moment à un examen administratif ou à une procédure d'enquête (y compris, mais pas limité à des examens ou enquêtes fiscales, pénales ou relatifs à la loi sur les infractions), le courtier enverra à la demande de *E.ON Konzerngesellschaft* immédiatement une confirmation écrite, qui indique si, dans quelle étendue, quand et auprès de quelle administration fiscale, sous quel numéro d'acte, le courtier a déclaré comme revenus, la rémunération obtenue conformément à ce contrat.

A la demande d'*E.ON Konzerngesellschaft*, le courtier présentera une attestation écrite du service des contributions compétent, déclarant que la rémunération reçue a été déclarée correctement dans la déclaration fiscale du courtier. Si l'accomplissement de cet engagement n'est pas possible pour le courtier dans des cas individuels justifiés, il mentionnera le service des contributions compétent, qui pourra le cas échéant fournir une confirmation ou d'autres renseignements."